

Les barres d'admissibilité ont été fixées à 11,25 sur 20 pour avoir un ration nombre d'admissible/nombre de poste peu inférieur à 2.

Le niveau d'exigence que requiert le recrutement de professeurs des écoles a conduit le jury du concours externe spécial a ne pas déclarer admissible les deux candidats présents. Leurs scores étant inférieurs à la barre fixée indépendamment des autres concours.

Des éléments statistiques concernant les notes obtenues par les admissibles aux épreuves d'admissibilité sont :

	moyenne	note la plus basse	note la plus haute	médiane	premier quartile	troisième quartile
Mathématiques /40	27,5	13,5	40	27,5	23,5	31,25
Français /40	25,5	12	39	25,5	22	28,5
deux épreuves /80	52,8	45	76	51,5	48	56

Et aux épreuves d'admission

	moyenne	note la plus basse	note la plus haute	médiane	premier quartile	troisième quartile
première épreuve /60	29,8	6	52	30	22	40
seconde épreuve /100	53,2	6	88	54	37	71
total deux épreuves /160	83,2	20	138	84	64	104,5

Sur la totalité des notes

	moyenne	note la plus basse	note la plus haute	médiane	premier quartile	troisième quartile
total concours	136	68	204,25	136,5	115,75	159,4

Enfin l'étude des résultats individuels montre que 6 candidats qui ont obtenu 45 comme total aux épreuves d'admissibilités, soit la note la plus basse parmi les admissibles, ont été reçu aux concours.

Les épreuves d'admission jouent pleinement leur rôles pour le classement final.

Rapport épreuve d'admissibilité – Français - CRPE 2014
Académie de Nice

Les candidats de la session 2014 ont composé sur la nouvelle épreuve de Français – retour à une durée de 4 heures - composée de trois parties visant chacune à évaluer des compétences nécessaires au futur professeur du premier degré. Cette épreuve, plus longue que la précédente, demande au candidat une préparation régulière et efficace dans l'année, afin d'être en mesure de rendre une copie qui témoigne à la fois d'une bonne gestion du temps mais également d'une prise de conscience des exigences propre à chacun des exercices proposés. En effet, si les deux premières parties rappellent les sujets antérieurs, la troisième partie, didactique, suppose du candidat une préparation supplémentaire, d'autant plus que cette partie se voit attribuer le plus fort barème.

Voici pour mémoire l'arrêté du 19 avril 2013 précisant les caractéristiques et les attendus de l'épreuve :
« L'épreuve vise à évaluer la maîtrise de la langue française des candidats (correction syntaxique, morphologique et lexicale, niveau de langue et clarté d'expression) ainsi que leurs connaissances sur la langue; elle doit aussi évaluer leur capacité à comprendre et à analyser des textes (dégager des problématiques, construire et développer une argumentation) ainsi que leur capacité à apprécier les intérêts et les limites didactiques de pratiques d'enseignement du français.

L'épreuve comporte trois parties :

1. La production d'une réponse, construite et rédigée, à une question portant sur un ou plusieurs textes littéraires ou documentaires.

2. Une partie portant sur la connaissance de la langue (grammaire, orthographe, lexique et système phonologique) ; le candidat peut avoir à répondre à des questions de façon argumentée, à une série de questions portant sur des connaissances ponctuelles, à procéder à des analyses d'erreurs-types dans des productions d'élèves, en formulant des hypothèses sur leurs origines.

3. Une analyse d'un dossier composé d'un ou plusieurs supports d'enseignement du français, choisis dans le cadre des programmes de l'école primaire qu'ils soient destinés aux élèves ou aux enseignants (manuels scolaires, documents à caractère pédagogique), et de productions d'élèves de tous types, permettant d'apprécier la capacité du candidat à maîtriser les notions présentes dans les situations d'enseignement.

L'épreuve est notée sur 40 points : 11 pour la première partie, 11 pour la deuxième et 13 pour la troisième ;

5 points permettent d'évaluer la correction syntaxique et la qualité écrite de la production du candidat.

Une note globale égale ou inférieure à 10 est éliminatoire ».

Les résultats académiques sont encourageants puisque la moyenne générale de l'épreuve se situe, tous concours confondus, autour de 21.5/ 40 ; il faut néanmoins souligner la disparité de niveau des candidats selon le concours présenté (Externe public : 21.47/Externe public langue régionale : 14.50/ Externe privé : 21.77/ Second concours : 18.24/ Troisième concours : 19.10).

Première partie : question relative aux textes proposés

Le sujet invitait le candidat à analyser dans le corpus proposé « comment les objets sont révélateurs d'un rapport au monde et à soi-même ». Ce corpus, composé de quatre textes littéraires d'époques (du XVIIIème au XXIème siècle) et de genres (prose à caractère autobiographique, discours, texte poétique) différents a pu surprendre certains candidats qui s'attendaient peut-être à la présence d'un texte didactique ou documentaire. La plupart des copies témoignent néanmoins d'une préparation satisfaisante à cette partie de l'épreuve.

D'un point de vue formel, les devoirs corrigés présentent quasiment tous la structure attendue, de type « dissertatif », avec introduction, développement en deux ou trois parties et conclusion. Rares sont les copies « atypiques » bien que l'on relève quelques devoirs se présentant comme une succession de résumés ou, erreur plus délicate à repérer pour le candidat, comme s'apparentant au commentaire de texte - et non pas à l'exercice de synthèse. En revanche, c'est au niveau de la progression générale du devoir – et donc de la réflexion - que le futur candidat est invité à accentuer ses efforts ; trop de copies révèlent des lacunes dans le maniement des connecteurs logiques, peu ou mal employés. Une attention particulière devra également être portée à la rédaction de l'introduction, qui se contente trop souvent de présenter les documents de façon linéaire et de recopier le sujet en guise de problématique, et à celle de la conclusion, qui ne saurait être une reprise abrégée de l'introduction mais dont on attend qu'elle établisse un véritable bilan de l'analyse et qu'elle propose éventuellement une ouverture pertinente... et élégante.

Au niveau de l'analyse du corpus, il n'y a pas eu de contresens majeurs sur les textes dont le sens littéral – pour trois d'entre eux du moins – se comprenait aisément. Le texte de Francis Ponge en revanche, texte poétique, a globalement été moins bien traité, voire éludé dans certaines copies. Sa mise en relation avec les autres textes du corpus s'est avérée également plus problématique pour bon nombre de candidats. Cependant, si la compréhension des textes n'a pas semblé poser problème, leur analyse fine et un usage réellement pertinent et maîtrisé des citations a fait défaut à bon nombre de copies.

-Il est essentiel que le devoir témoigne aussi bien de la maîtrise des attendus de l'exercice que de réelles compétences dans la lecture du texte littéraire. Les bonnes copies ont su présenter une analyse fine des documents, insérer les citations avec efficacité et recourir sans excès à la mise en exergue des figures de style les plus pertinentes (exemple : personnification de la robe de chambre dans le texte de Diderot) ; ces copies proposaient au correcteur une confrontation des textes répondant à la problématique tout en apportant un soin particulier à la reformulation.

-Il va sans dire qu'une relecture attentive est absolument nécessaire car cette partie du devoir est la plus à même de permettre au correcteur d'évaluer les compétences rédactionnelles et orthographiques du candidat, ses qualités d'expression écrite.

Deuxième partie : connaissance de la langue

Cette partie « connaissance de la langue », la plus technique des trois, est sans doute celle qu'un candidat sérieusement préparé est le mieux à même de réussir ; c'est également celle qui a mis à jour les plus grandes disparités. Pour cette première version de la nouvelle épreuve de Français, cette partie se composait de deux questions de grammaire et d'une question sur le lexique, toutes portant exclusivement sur la notion d'expansion du nom.

Les exercices 1 et 2 ont révélé des confusions dans les notions grammaticales et des approximations dans le vocabulaire spécifique de l'étude de la langue. Ainsi les correcteurs ont pu relever les confusions suivantes : nature/fonction, relative/complétive, attribut/épithète (terme employé par ailleurs trop souvent au masculin !) ; comme exemple récurrent d'approximation on peut citer l'emploi de « complément du nom » à la place de « complément de l'antécédent » dans le cadre de l'étude de la proposition relative...

L'exercice 3 portant sur les connaissances lexicales a été peu réussi, les candidats le traitant souvent de façon peu approfondie et, pour certains, témoignant de sérieuses lacunes en lexicologie comme en atteste, par exemple, la confusion luxe /luxure. De plus, trop peu de candidats ont su tirer partie de la référence étymologique, concernant l'adjectif « rustique » notamment.

- Les meilleures copies sont celles où les candidats ont réussi le transfert de leurs connaissances théoriques. Ceux qui ont « récité » un cours sur les expansions du nom pensant masquer leur incapacité à analyser les items proposés n'ont pas satisfait aux exigences de l'épreuve.
- Le vocabulaire scientifique adéquat dans le domaine de l'étude de la langue ne s'acquiert qu'à la fréquentation d'ouvrages de référence, universitaires de préférence. Un futur professeur du premier degré doit en savoir beaucoup plus que ses élèves pour être à même d'analyser une situation grammaticale simple et a fortiori complexe. Les grammaires utilisées en collège ne sont donc pas suffisantes pour garantir le niveau requis.

Troisième partie : analyse critique de supports d'enseignement

Cette partie comportait trois questions : une analyse de production d'élève, une identification des intérêts de l'activité et une recherche de propositions de différenciation. Le support semble dans sa nature même avoir mis en difficulté les candidats. La notion d'écriture inventée en grande section n'est pas maîtrisée par une grande partie d'entre eux. Cela a généré parfois des contresens, parfois des réponses incomplètes. Il est à noter cependant que cette partie de l'épreuve repère des compétences qui sont encore en devenir.

Question 1 : La tendance a été à la description plutôt qu'à l'analyse. N'ayant pas compris les enjeux de l'activité, beaucoup de candidats sont restés « en surface ». Or, il convenait de relever à la fois ce qui était de l'ordre des représentations de l'acte d'écriture mais également ce qui était de l'ordre des compétences scripturales.

Question 2 : Cette question, nécessitait une bonne connaissance des notions de conscience phonologique et d'entrée dans le principe alphabétique ; elle n'a été que partiellement réussie.

Question 3 : Pour bien traiter cette question, il était nécessaire que le candidat possède une bonne connaissance des pratiques pédagogiques à l'école maternelle. C'était un exercice complexe qui demande déjà des compétences pédagogiques et didactiques bien assises notamment dans le domaine de la différenciation. Beaucoup de candidats se sont limités à proposer des pistes telles que la copie, en restant trop proches des productions ; ils n'ont pas fait de lien avec les démarches et les dispositifs pédagogiques (importance de la verbalisation pour expliquer les procédures, mise en place de groupes restreints permettant à l'enseignant d'observer les stratégies et/ou les manières de faire, mention de l'importance de l'étayage du maître).

- Cette troisième partie de l'épreuve a souvent été partiellement traitée (soit par manque de temps, soit par déficit de connaissances dans le domaine de l'écriture inventée) alors qu'elle représentait une part importante des points (13/40). Il faut donc veiller à bien organiser le temps de l'épreuve pour la traiter correctement.
- Une bonne connaissance des programmes de la maternelle et des stades de développement de l'enfant étaient nécessaires pour aborder de manière satisfaisante les questions posées. Le document Le langage à l'école maternelle, Repères pour faire la classe, (annexes XV et XVI), mai 2011, donne des pistes exploitables.
- Les bonnes copies ont fait référence à des travaux de chercheurs (Emilia FERREIRO, Mireille BRIGAUDIOT...). Il ne faut donc pas hésiter à « asseoir » l'analyse et/ou les propositions d'activités sur des références scientifiques précises... et maîtrisées.

Pour finir, nous n'hésiterons pas à rappeler au candidat les critères fondamentaux de réussite à cette épreuve de Français du CRPE:

- La lisibilité de la copie, qui passe par le soin apporté à la calligraphie mais également au respect des règles typographiques
- La correction de la langue et la qualité de l'expression
- La mise en évidence de savoirs avérés et maîtrisés
- La gestion du temps, que le correcteur pourra apprécier à la lecture d'une copie « équilibrée ».

Voici pour mémoire l'arrêté du 19 avril 2013 précisant les caractéristiques et les attendus de l'épreuve :
« L'épreuve vise à évaluer la maîtrise des savoirs disciplinaires nécessaires à l'enseignement des mathématiques à l'école primaire et la capacité à prendre du recul par rapport aux différentes notions. Dans le traitement de chacune des questions, le candidat est amené à s'engager dans un raisonnement, à le conduire et à l'exposer de manière claire et rigoureuse.

L'épreuve comporte trois parties :

1. Une première partie constituée d'un problème portant sur un ou plusieurs domaines des programmes de l'école ou du collège, ou sur des éléments du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, permettant d'apprécier particulièrement la capacité du candidat à rechercher, extraire et organiser l'information utile.

2. Une deuxième partie composée d'exercices indépendants, complémentaires à la première partie, permettant de vérifier les connaissances et compétences du candidat dans différents domaines des programmes de l'école ou du collège. Ces exercices pourront être proposés sous forme de questions à choix multiples, de questions à réponse construite ou bien d'analyses d'erreurs-types dans des productions d'élèves, en formulant des hypothèses sur leurs origines.

3. Une analyse d'un dossier composé d'un ou plusieurs supports d'enseignement des mathématiques, choisis dans le cadre des programmes de l'école primaire qu'ils soient destinés aux élèves ou aux enseignants (manuels scolaires, documents à caractère pédagogique), et productions d'élèves de tous types, permettant d'apprécier la capacité du candidat à maîtriser les notions présentes dans les situations d'enseignement.

L'épreuve est notée sur 40 points : 13 pour la première partie, 13 pour la deuxième et 14 pour la troisième.

5 points au maximum peuvent être retirés pour tenir compte de la correction syntaxique et de la qualité écrite de la production du candidat.

Une note globale égale ou inférieure à 10 est éliminatoire. »

Quelques remarques d'ordre général

L'épreuve semble avoir été globalement bien préparée et la nouvelle maquette n'a pas déstabilisé les candidats puisque toutes les parties du sujet ont été abordées par une majorité écrasante de copies ; toutefois certains conseils dispensés dans des rapports de jury précédents restent toujours d'actualité (voir infra)

Des progrès très nets ont été constatés dans la qualité de la présentation des copies et de l'orthographe. La « rédaction » mathématiques est elle encore largement perfectible. En particulier le concept d'argumentation est souvent trop près d'une argumentation littéraire où il s'agit d'entraîner l'adhésion du lecteur par force de conviction et non d'une argumentation mathématique s'appuyant sur l'enchaînement logique d'affirmations dont la véracité est avérée par ailleurs.

Rappelons donc encore une fois que la multiplication d'exemples tous plus convaincants les uns que les autres et mis en valeur de la meilleure façon possible n'a pas valeur de preuve d'universalité d'un résultat.

La maîtrise des outils informatiques semble également en progrès.

Première partie

Dans cette partie la prise d'informations était essentielle est les candidats ont parfois eu du mal à se plier aux données de l'énoncé.

De même que certains résultats trouvés par les candidats auraient dus être analysés de façon critique en regard de la situation réelle modélisée (que penser d'un skieur atteignant 486 km/h de vitesse moyenne ?).

La partie A a donné lieu à quelques confusions dans les formules de trigonométrie ou à des erreurs d'arrondis, mais le théorème de Pythagore semble bien maîtrisé même s'il n'est pas forcément appliqué au bon triangle (certains candidats l'ont appliqué au triangle de côtés 100 et 25...

Si la partie C est généralement bien traitée, à part peut-être C3, nombre de candidats ont eu du mal avec les parties B (conversion d'unités de temps) et D (calculs d'aires corrects mais passage aux probabilités erronés et emploi maladroit de valeurs approchées)

Deuxième partie

L'exercice 1 a été bien réussi dans l'ensemble ; en revanche l'exercice 2 a posé des problèmes de raisonnement, même si le tableur est globalement bien maîtrisé.

L'exercice 3 a été plutôt bien réussi par ceux qui connaissaient la signification du mot « conjecture », hélas en nombre insuffisant...

L'exercice 4 a été peu réussi pour la question 1, souvent par méconnaissance des propriétés caractéristiques d'un carré (rappelons qu'un quadrilatère qui a quatre côtés de même longueur n'est pas obligatoirement un carré...).

Une remarque revient souvent : le manque de figures pour étayer les raisonnements géométriques.

Troisième partie

Une proportion relativement importante de candidats a choisi de commencer par cette partie.

Le vocabulaire et les arguments employés montrent que cet aspect de l'épreuve a été globalement bien préparé.

Toutefois nous n'échappons pas à certaines rédactions pleines de redondance voire inventant des termes inappropriés.

Les questions A1 et A2 ont souvent été bien réussies. Attention toutefois à quelques pièges comme l'inflation de texte : répondre simplement aux questions posées ; une fois encore l'accumulation ne vaut pas qualité de la réponse.

Même remarque pour les questions B1 et B2 : se contenter de répondre en citant la propriété mise en évidence.

En ce qui concerne la question C deux écueils étaient à éviter et tous les candidats n'ont pas su le faire :

- simplement « corriger » les productions d'élèves en termes de « juste » ou « faux »
- « sur-interpréter » ce que l'élève a voulu dire, bien au delà de ce qui est écrit...

La question D a mis en avant des difficultés sur la notion de pourcentage.

Conseils aux candidats

Dans les réponses rechercher la clarté et la structuration du raisonnement plutôt que le paraphrasage et le délayage.

Utiliser un vocabulaire mathématique simple et maîtrisé (il faut donc bien le connaître, voir le terme « conjecture »)

Ne pas se tromper d'épreuve : la problématique de l'argumentation n'est pas la même selon la discipline.

Des progrès très nets ont été enregistrés en ce qui concerne l'utilisation d'un tableur, il faut poursuivre ces efforts.

La géométrie et les probabilités de collège sont à travailler en profondeur, y compris dans l'utilisation de notations adéquates.

Comme les années précédentes les concepts de « preuve », d'exemple, de contreexemple sont à maîtriser absolument.

En ce qui concerne les analyses de documents, de productions, de traces écrites, il faut bien lire la consigne et s'y tenir, en évitant parfois des analyses psychosociologiques sujettes à caution sans connaissance de l'individu élève autre que les quelques lignes écrites.

EPREUVES D'ADMISSION

I. Introduction

Le concours de recrutement de professeurs des écoles (CRPE) donne lieu, à la publication d'un rapport de jury qui a pour objectif d'informer les candidats sur les exigences et les modalités de ce concours.

Les critères d'évaluation retenus pour les différentes épreuves professionnelles orales sont présentés dans ce rapport ainsi que des conseils par rapport aux attentes spécifiques de celles-ci.

II- Remarques générales

Les différents concours de recrutement de professeurs des écoles rénovés s'inscrivent dans le contexte d'une profonde évolution de la formation initiale des enseignants dont le cadre est défini (cf.extrait de l'arrêté du 19 avril 2013).

S'appuyant sur une formation initiale en alternance, ces concours de recrutement de professeurs des écoles, au niveau master, s'inscrivent dans un cursus de professionnalisation progressive.

Ceci induit des attentes rigoureuses et précises de la part des membres du jury qui vont bien au-delà d'une simple connaissance livresque restituée de manière « scolaire ».

Introduite cette année, l'architecture du concours de recrutement des professeurs des écoles est mise en œuvre pour la première année à l'occasion de cette session 2014.

L'ensemble des épreuves du concours vise à évaluer les capacités des candidats au regard des dimensions disciplinaires, scientifiques et professionnelles de l'acte d'enseigner et des situations d'enseignement.

En complément des deux épreuves écrites d'admissibilité qui ont permis de s'assurer de la maîtrise par le candidat d'un corpus de savoir adapté à l'exercice professionnel en français et en mathématiques, les deux épreuves orales d'admission ont pour objectif d'apprécier, d'une part, un premier niveau de maîtrise des procédés didactiques courants mis en œuvre dans un contexte professionnel dans deux autres domaines de la polyvalence et, d'autre part, la capacité du candidat à situer son futur métier dans le cadre des fonctions (du fonctionnement global) de l'École.

Rapport CRPE 2014- 1^{ère} épreuve d'admission

Académie de Nice

Introduite cette année, l'architecture du concours de recrutement des professeurs des écoles est mise en œuvre pour la première année à l'occasion de cette session 2014. Il convient de rappeler qu'elle s'inscrit dans le cadre de l'évolution de la formation des enseignants. La première épreuve d'admission a vocation, tout comme la deuxième, au terme d'un entretien avec le jury, d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement des champs disciplinaires du concours, et des rapports qu'ils entretiennent entre eux.

Voici pour mémoire l'arrêté du 19 avril 2013 précisant les caractéristiques et les attendus de l'épreuve

« Cette épreuve vise à évaluer les compétences scientifiques, didactiques et pédagogiques du candidat dans un domaine d'enseignement relevant des missions ou des programmes de l'école élémentaire ou de l'école maternelle, choisi au moment de l'inscription au concours parmi les domaines suivants :

- sciences et technologie,
- histoire,
- géographie,
- histoire des arts,
- arts visuels,
- éducation musicale,
- enseignement moral et civique.

Le candidat remet préalablement au jury un dossier de dix pages au plus, portant sur le sujet qu'il a choisi. Ce dossier pourra être conçu à l'aide des différentes possibilités offertes par les technologies de l'information et de la communication usuelles, y compris audiovisuelles (format Compact Disc). Il est adressé au président du jury sous format papier accompagné le cas échéant d'un support numérique Compact Disc, dans un délai et selon des modalités fixées par le jury.

Ce dossier se compose de deux ensembles :

- une synthèse des fondements scientifiques relatifs au sujet retenu ;
- la description d'une séquence pédagogique, relative au sujet choisi, accompagnée des documents se rapportant à cette dernière.

L'épreuve comporte :

- la présentation du dossier par le candidat (vingt minutes) ;
- un entretien avec le jury portant, d'une part, sur les aspects scientifiques, pédagogiques et didactiques du dossier et de sa présentation, et, d'autre part, sur un élargissement et/ou un approfondissement dans le domaine considéré (quarante minutes), pouvant notamment porter sur sa connaissance réfléchie des différentes théories du développement de l'enfant.

L'épreuve est notée sur 60 points :

- 20 points pour la présentation du dossier par le candidat,
- 40 points pour l'entretien avec le jury.

Information supplémentaire à l'attention des candidats :

Le candidat apporte tout le matériel nécessaire à sa prestation. La responsabilité de l'utilisation et de la bonne marche du matériel apporté par le candidat lui incombe. Il n'est fourni par les organisateurs du concours que l'accès à un branchement électrique usuel. »

A la lecture de cet extrait de l'arrêté du 19 avril 2013, le constat est :

« Première épreuve orale : mise en situation professionnelle dans un domaine au choix du candidat.

Cette épreuve vise à évaluer les compétences scientifiques, didactiques et pédagogiques du candidat dans un domaine d'enseignement relevant des missions ou des programmes de l'école élémentaire ou de l'école maternelle, choisi au moment de l'inscription au concours parmi les domaines suivants : sciences et technologie, histoire, géographie, histoire des arts, arts visuels, éducation musicale, enseignement moral et civique.

Le candidat remet préalablement au jury un dossier de dix pages au plus, portant sur le sujet qu'il a choisi. Ce dossier pourra être conçu à l'aide des différentes possibilités offertes par les technologies de l'information et de la communication usuelles, y compris audiovisuelles (format «Compact Disc»). Il est adressé au président du jury sous format papier accompagné le cas échéant d'un support numérique «Compact Disc», dans un délai et selon des modalités fixées par le jury.

Ce dossier se compose de deux ensembles :

- une synthèse des fondements scientifiques relatifs au sujet retenu ;
- la description d'une séquence pédagogique, relative au sujet choisi, accompagnée des documents se rapportant à cette dernière.

L'épreuve comporte :

- la présentation du dossier par le candidat (vingt minutes) ;
- un entretien avec le jury portant, d'une part, sur les aspects scientifiques, pédagogiques et didactiques du dossier et de sa présentation, et, d'autre part, sur un élargissement et/ou un approfondissement dans le domaine considéré (quarante minutes), pouvant notamment porter sur sa connaissance réfléchie des différentes théories du développement de l'enfant.

L'épreuve est notée sur 60 points : 20 points pour la présentation du dossier par le candidat, 40 points pour l'entretien avec le jury.

Durée de l'épreuve : une heure. »

Dans les attentes de cette épreuve, il convient de distinguer :

- les connaissances didactiques, qui certes ont déjà été appréciées lors des épreuves écrites, mais sur lesquelles le jury demeure naturellement attentif, en particulier lorsqu'il s'agit de rentrer dans les programmes
- les connaissances professionnelles (attendues de la part de candidats qui aspirent à devenir de futurs enseignants) et les savoir-faire professionnels en début de construction, qui exigent une bonne représentation des niveaux rencontrés en milieu scolaire et déjà une certaine connaissance du référentiel des compétences professionnelles des maîtres.

Constats portant sur l'épreuve dans sa globalité

Les différents jurys qui ont reçu en tout 369 candidats, ont fait les constats d'ensemble suivants :

- une bonne connaissance de l'architecture de l'épreuve par la très grande majorité des candidats,
- une bonne capacité à gérer le temps, les jurys s'accordant à dire que les candidats se sont bien préparés à l'épreuve et son format,
- une bonne connaissance des programmes, les candidats ayant été capables, généralement, de faire référence aux programmes officiels et au socle commun
- un registre de langue très correct d'une manière générale, mais des imprécisions lexicales ont été relevées dans des domaines dans lesquels des candidats ont choisi de s'aventurer sans maîtriser suffisamment certains des contenus langagiers en rapport : une utilisation a priori facile d'internet peut être une explication.

Bilan relatif à la première partie (présentation du dossier par le candidat)

→ Points forts remarquables chez les candidats ayant bien réussi

- Des connaissances scientifiques solides sur le sujet choisi
- Une problématisation du sujet traité grâce à une accroche motivante pour les enfants
- Une référence judicieuse à des documents variés et suffisamment adaptés, présents dans le dossier
- Une aisance verbale généralement confirmée dans la deuxième partie de l'entretien par une bonne réactivité aux questions du jury.

→ Points faibles observés chez les candidats moins bien préparés et en particulier chez ceux se situant très en dessous du seuil d'admission

- Le sujet choisi et présenté par le candidat, à travers le dossier réalisé présente des connaissances lacunaires, toutes ses composantes n'ayant pas été envisagées.
- Le sujet n'est pas assorti d'une problématique avec un questionnement permettant de dérouler un enchaînement logique.
- Beaucoup de thématiques identiques sont proposées, laissant peu de place à l'originalité. L'investissement du candidat n'y apparaît pas clairement.
- Un discours des candidats stéréotypé avec des concepts qui reviennent systématiquement et qui ne sont pas toujours maîtrisés.
- Si les candidats ont des connaissances, le lien entre connaissance et pratique de terrain est pour certains encore insuffisamment maîtrisé.
- Certains candidats sont en décalage avec les attendus de l'école primaire et en particulier au niveau de la mise en œuvre de leur séquence.
- Une présentation inégale du dossier : certains se limitent à une simple lecture, d'autres n'abordent que les fondements théoriques, d'autres à l'inverse ne présentent que la séquence pédagogique. La lecture linéaire des notes rend plus difficile la prise en compte la capacité du candidat à communiquer, à s'exprimer clairement.
- Des candidats passent beaucoup trop de temps à exposer des faits (selon les domaines choisis, ils sont culturels, historiques ou encore scientifiques)

→ Conseils aux candidats

- Le sujet choisi et présenté par le candidat doit être connu par lui dans toutes ses composantes.
- Sources, concepts, notions, faits historiques, dates, personnages, vocabulaire doivent être précis et adaptés.
- Réaliser une synthèse scientifique personnelle.
- Une problématique doit être clairement énoncée, celle-ci permettra de structurer l'exposé en apportant une réponse au questionnement mis en évidence par la problématique.
- La présentation doit être vivante : le candidat ne doit pas lire son dossier, ni le reprendre mot à mot mais le présenter de manière dynamique.
- Le candidat doit s'adresser au jury d'une manière claire et intelligible.
- L'équilibre doit être recherché entre les enjeux scientifiques et la transposition didactique.
- Il est important de trouver le juste équilibre entre les différentes parties de l'exposé (fondements théoriques, réponse à la problématique, présentation de la séquence pédagogique).

→ Concernant la séquence présentée

Les jurys ont apprécié que la trame soit annoncée clairement par les candidats. Les plus convaincants d'entre eux avaient souvent en commun cette capacité à faire référence, avec simplicité et néanmoins avec un minimum de précision, aux instructions officielles, au socle commun et au cadre de travail institutionnel. Une présentation des IO trop longue, au détriment du développement pédagogique, est de nature à desservir le candidat chez qui les interrogateurs veulent avant tout repérer les qualités.

La capacité à formuler des objectifs pédagogiques, généralement observée, gagne à être assortie de la cohérence entre objectifs et activités proposées. Les candidats ne doivent pas perdre de vue que le choix des compétences (élèves) leur appartient, en particulier lorsque le sujet est très ouvert.

Les points remarquables observés chez les candidats ayant réussi, sont les suivants :

- Une bonne structuration de la séquence avec des éléments d'articulation soignés
- Une progressivité incluant la présentation des pré-requis
- L'identification des obstacles que pourraient rencontrer les élèves
- Des manipulations proposées à bon escient, contribuant à varier démarches et supports
- La mise en œuvre pédagogique accordant une place importante aux activités de l'élève et aux interactions entre élèves.

Des points faibles méritent d'être signalés : objectifs mal définis, absence de transitions à l'intérieur d'une séquence, méconnaissance manifeste de la réalité d'une classe, absence totale de prise en compte des écarts entre les élèves, absence de référence à l'évaluation.

Conseils aux candidats :

- Faire une bonne analyse préalable de la compétence à travailler, bien définir l'enjeu de l'activité ou de la notion.
- Veiller à la cohérence de la séquence et à l'articulation des séances (apprendre à identifier les types de séances composant une séquence : construction, consolidation, évaluation, réinvestissement, entraînement,...)
- Soigner la présentation de la progression au jury (cela commence par une définition simple mais rigoureuse des objectifs de l'enseignant et des compétences à installer). Mettre en évidence explicitement le lien entre activité et compétence.
- Etre suffisamment précis dans le choix et l'emploi des mots.
- Essayer le plus possible d'illustrer le propos par des supports, des exemples, prévoir des procédures que pourraient imaginer des élèves, être capable d'explicitier quelques erreurs possibles
- Ne pas négliger les compétences transversales (participation à leur construction ou convocation quand elles sont installées)
- Analyser, décortiquer une séance pour comprendre et traiter des différents aspects, aussi bien du point de vue humain (ce que doit faire le maître, et pourquoi il doit le faire, ce que doit faire l'élève et pourquoi il doit le faire, matériel (rôle des supports), les variables didactiques (leur rôle).

Bilan relatif à l'entretien avec le jury

Points forts remarquables :

- des candidats qui prennent le temps d'écouter les questions, qui demandent des reformulations si nécessaire
- une recontextualisation de la question posée
- des réponses claires et précises
- des connaissances visiblement solides et sortant avec pertinence du contexte du sujet du dossier présenté
- une capacité à passer avec aisance d'une question à une autre, en restant précis et pertinent dans les réponses, ce qui témoigne d'une réflexion pédagogique déjà bien engagée.

Points faibles relevés :

- une compréhension approximative des questions
- des réponses qui ne répondent pas à la question posée ou restent très superficielles
- des réponses qui mettent en évidence le manque de connaissances du candidat (didactiques, pédagogiques, ...)
- un manque de connaissance du système éducatif et de l'école
- des réponses qui restituent visiblement du « par cœur », sans montrer de réelle appropriation

Conseils aux candidats :

- écouter les questions posées afin d'y répondre de façon argumentée
- reformuler les questions afin de bien les comprendre
- être capable de rebondir, de reconstruire, d'enrichir, de contextualiser, de prendre en compte les remarques
- s'exprimer de façon claire et précise
- approfondir les connaissances du système éducatif
- bien connaître le fonctionnement d'une classe, les attendus de l'école primaire.

Rapport CRPE 2014 - 2^{ème} épreuve d'admission

Académie de Nice

Durée de préparation : 3 heures

Durée totale de l'épreuve orale : 1h15

Cette épreuve se compose de deux parties.

La première partie permet d'évaluer les compétences du candidat pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive (EPS) ainsi que la connaissance de cet enseignement dans l'éducation à la santé à l'école primaire.

La deuxième partie de l'épreuve vise à apprécier les capacités du candidat sur le système éducatif français, et plus particulièrement sur l'école primaire (organisation, valeurs, objectifs, histoire et enjeux contemporains), sa capacité à se situer comme futur agent du service public (éthique, sens des responsabilités, engagement professionnel) ainsi que sa capacité à se situer comme futur professeur des écoles dans la communauté éducative.

Tout comme la première épreuve, celle-ci évalue la capacité du candidat à inscrire son action quotidienne dans le cadre du référentiel de compétences attendues chez le professeur des écoles et sur lequel sera fondée son évaluation tout au long de sa carrière.

Cette deuxième épreuve est notée sur 100 :

- 40 points sont attribués à la première partie
- 60 points sont attribués à la seconde partie dont 20 points pour l'exposé et 40 pour l'entretien.

Première partie de cette 2^{ème} épreuve

- *Durée de l'exposé : 10 minutes*
- *Durée de l'entretien : 20 minutes*

Le jury propose au candidat un sujet relatif à une activité physique, sportive et artistique (APSA) praticable à l'école élémentaire ou au domaine des activités physiques et expériences corporelle corporelles réalisables à l'école maternelle.

Le sujet peut être présenté à l'aide des différentes possibilités offertes par les technologies de l'information et de la communication usuelles, y compris audiovisuelles. Le sujet se rapporte soit à la progression au sein d'un cycle d'activités portant sur l'APSA ou la pratique physique et corporelle considérée soit à une situation professionnelle adossée au développement d'une compétence motrice relative à cette même APSA ou pratique physique et corporelle.

Le candidat expose ses réponses (dix minutes) et s'entretient avec le jury (vingt minutes). Le jury élargit le questionnement aux pratiques sportives personnelles du candidat ou encore au type d'activités sportives qu'il peut animer ou encadrer.

Remarques

L'épreuve d'E.P.S. représente un changement notable par rapport à l'ancien concours : d'optionnelle, elle devient obligatoire pour tous les candidats, sans pratique physique.

a) L'exposé

Le temps d'exposé permet à la fois de réinterroger le candidat sur son exposé proprement dit et d'approfondir le questionnement à partir de la thématique du sujet.

Les candidats doivent ici montrer au jury leur aptitude à concevoir des mises en œuvre pratiques de l'enseignement de l'EPS, leur aptitude à faire des choix, à analyser, et éventuellement, à critiquer en argumentant leur propos, de manière adaptée et cohérente, par les points de vue de chercheurs ou de pédagogues, en plus des propositions faites dans le sujet.

Généralement, les candidats respectent le temps imparti et font preuve de qualités de communication.

Ceci est important car l'évaluation de la prestation du candidat porte sur sa capacité à répondre précisément à la question. D'une manière générale, le jury attend des réponses précises et concises. Une longue introduction est donc inutile.

La capacité à mettre en relation sa réponse avec les programmes d'EPS, ce qu'il y a à apprendre dans l'APSA et sa connaissance de l'enfant est appréciée par le jury. Les connaissances de certains candidats se sont révélées trop limitées dans ce domaine, pourtant essentiel dans une perspective de professionnalisation.

b) L'entretien

Les entretiens font apparaître des candidats convenablement préparés, ceci n'occultant évidemment pas les disparités dans les investissements personnels.

Le jury apprécie que les candidats aient la capacité à prendre appui sur les connaissances didactiques de l'APSA, sur la pédagogie et sur les connaissances générales de l'EPS. En ce sens, la pratique, l'expérience d'encadrement peuvent constituer une aide pour le « comment faire apprendre ».

Le temps d'entretien, destiné à approfondir ces questions, doit aussi permettre aux candidats de présenter ce qu'ils savent des manières de faire, des enjeux et programmes de l'EPS. Il convient, par conséquent, de les préparer à anticiper pour pouvoir les traiter ou, a minima, les aborder, les différents champs possibles de questionnement par le jury de façon à être capable de se montrer réactif face aux remarques et questions au cours de l'épreuve d'entretien.

Deuxième partie de cette 2ème épreuve

- *Durée de l'exposé : 15 minutes*
- *Durée de l'entretien : 30 minutes*

Elle consiste en un exposé du candidat (quinze minutes) à partir d'un dossier de cinq pages maximum fourni par le jury et portant sur une situation professionnelle inscrite dans le fonctionnement de l'école primaire, suivi d'un entretien avec le jury (trente minutes).

L'exposé du candidat présente une analyse de cette situation et des questions qu'elle pose, en lui permettant d'attester de compétences professionnelles en cours d'acquisition d'un professeur des écoles. L'entretien permet également d'évaluer la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, en fonction des contextes et des cycles de l'école maternelle et de l'école élémentaire, et à se représenter de façon réfléchie la diversité des conditions d'exercice du métier ainsi que son contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, école, institution scolaire, société), et les valeurs qui le portent dont celles de la République.

Parmi les thèmes proposés peuvent figurer la difficulté scolaire, la prise en compte de l'hétérogénéité des élèves, le redoublement, la continuité école-collège et le parcours individuel de l'élève, les enjeux de l'école maternelle, l'évaluation... Des sujets sont également proposés sur la mise en place de la réforme sur les rythmes scolaires, ses enjeux et son impact sur l'organisation des enseignements et des activités scolaires, leurs articulations avec les activités pédagogiques complémentaires (APC) mais aussi avec les temps d'activités périscolaires et ce, dans le cadre du projet d'école.

Cette liste non exhaustive témoigne de la diversité des sujets qui peuvent être proposés. Le système éducatif français, son organisation, ses objectifs, ses valeurs, son histoire et les enjeux contemporains sont des thèmes de réflexion qui doivent aussi être pris en compte par le candidat lors de l'entretien.

Remarques sur la prestation des candidats

- L'exposé

Globalement, les exposés des candidats correspondent aux attendus de l'épreuve en terme de durée même si certains exposés se sont révélés plus courts.

Il est à noter que les études de cas concrets proposés ont été souvent traitées de manière trop rapide et trop superficielle par de nombreux candidats. Elle devrait pourtant être l'occasion de montrer une connaissance moins livresque du système éducatif et de démontrer des compétences d'analyse et des aptitudes à construire des réponses en tant que futur professionnel du système éducatif.

En outre, c'est pourtant l'enjeu même de la nouvelle formation par alternance des enseignants qui doit être mise en œuvre dans le cadre de la refondation de l'Ecole.

Les membres du jury ont particulièrement apprécié les exposés structurés qui, après une courte introduction, annoncent une véritable problématique. Il est important que les candidats puissent faire des liens entre les différents éléments qui constituent leur exposé. Parfois, certains complètent judicieusement leur présentation en faisant référence à des connaissances personnelles qui ne figurent pas dans les documents proposés.

Les candidats performants sont ceux qui réussissent à ne pas lire leurs notes et qui ne cherchent pas une réponse « attendue » mais qui argumentent et font part de leur point de vue : les capacités d'analyse d'une situation, mettant en exergue toute sa complexité, sont plus importantes qu'une réponse formelle.

A l'inverse, la paraphrase des textes est contre-productive, d'autant qu'elle révèle parfois des erreurs de compréhension de certains textes. Quelques rares candidats procèdent à un résumé des textes, ce qui ne répond pas aux attendus de l'épreuve.

- L'entretien

Globalement, les candidats ont fait la preuve de leurs capacités à entrer dans l'entretien. La majorité d'entre eux montre un sens de l'écoute et la capacité à entendre les questions posées par le jury. Certains sujets semblent avoir mis davantage en difficulté certains candidats. C'est le cas des enjeux de l'école maternelle, de l'école inclusive et de tout ce qui a trait à l'ASH, de la place accordée aux familles à l'école, du climat scolaire et du redoublement.

Les questions des interrogateurs visent souvent à sortir d'un discours général pour évoquer des situations concrètes, en lien avec les conditions réelles d'exercice. C'est lors de ces moments d'échanges que sont parfois apparus des lacunes importantes dans la connaissance du système éducatif et de son fonctionnement.

Les programmes de l'école primaire sont à connaître. Certains candidats se montrent défaillants sur ce point, pourtant fondamental, du métier de professeur des écoles.

Par ailleurs, les droits et devoirs du fonctionnaire ne doivent pas constituer un savoir purement livresque. Ils doivent transparaître au travers du propos du candidat et constituer une référence dans l'analyse complexe de situations ou de problématiques abordées.

V-Conclusion

La session 2014 des concours de recrutement de professeurs des écoles renouvelés montre que nombre de candidats se sont préparés avec sérieux aux épreuves d'admission.

Néanmoins, une préparation rigoureuse des épreuves orales d'admission doit prendre en compte toutes les dimensions du métier de professeur des écoles. Le cadre institutionnel et réglementaire, les programmes doivent être connus, les conditions d'exercice appréhendées.

A cela, s'ajoute l'enjeu même de la formation par alternance au niveau master. Cela suppose, de fait, que les candidats soient capables, non seulement de rédiger leurs dossiers sans erreurs orthographiques et/ou syntaxiques mais aussi et surtout à démontrer des capacités d'analyse inscrites et développées dans un cadre conceptuel maîtrisé, excluant le psittacisme et le « par cœur », ce qui, on peut le déplorer, est apparu à plusieurs reprises.

Devenir professeur des écoles, c'est s'engager dans un métier exigeant qui nécessite des fondements scientifiques solides, des choix pédagogiques et didactiques conscients et éclairés, une connaissance du développement de l'enfant. Ceci suppose une réelle capacité à les inscrire dans le cadre de la **polyvalence** (c'est-à-dire la capacité à mettre en lien les savoirs disciplinaires et à saisir les enjeux), qui constitue, par essence, le cœur du métier de professeur des écoles.

L'intérêt porté à l'action du maître dans la classe est, certes, d'une haute importance. La prise en compte de la diversité des élèves, la mesure des progrès de chacun d'entre eux mais également des acquis sur lesquels il peut s'appuyer, les stratégies pour lever les obstacles fondent le professionnalisme de tout enseignant et constituent l'enjeu d'une école de la République refondée. Chaque élève doit être engagé dans la voie de la réussite et tout candidat se destinant à enseigner se doit de développer une réflexion professionnelle et pédagogique de sorte à atteindre cet objectif majeur.